

En cas de questions, veuillez contacter votre conseiller:
Filippo Abate • +41 43 210 18 34 • filippo.abate@pfs.ch

Retraite/Retraite partielle

Nom	Prénom
Rue/No	
NPA/Lieu/Pays	
Date de naissance	Numéro d'employé
E-mail	Téléphone
Retraite au	
Taux de retraite en % (seulement nécessaire en cas d'une retraite partielle)	

Rente de vieillesse ou capital de vieillesse

Si dans les dernières trois années avant la retraite, des rachats ont été effectués, un versement en capital n'est pas permis. Le versement en capital doit être annoncé à la caisse de pension par écrit avant la retraite et deviendra dès cet instant irrévocable.

Versement en capital

☐ Capital souhaité CHF _____

Avec le versement du capital de vieillesse entier toutes les prétentions envers l'institution de prévoyance sont éteintes; pas d'autres prestations (ni rentes pour enfant, ni prestations de survivants) deviendront dues. Dans le cas d'un versement en capital partiel ces prestations seront conformément réduites.

Documents nécessaires:

- Certificat individuel d'état civil (personnes non mariées) / certificat de famille (personnes mariées)
► ne datant pas plus de 30 jours
 - Certificat individuel d'état civil actuel de la personne bénéficiaire ► ne datant pas plus de 30 jours
- Signature authentifiée officiellement du conjoint, du partenaire enregistré ou du bénéficiaire

Rente de vieillesse

☐ Rente entière (100%) CHF _____

☐ Rente partielle par an

Documents nécessaires:

- Certificat individuel d'état civil (personnes non mariées) / certificat de famille (personnes mariées)
► ne datant pas plus de 30 jours
- Certificat individuel d'état civil actuel de la personne bénéficiaire ► ne datant pas plus de 30 jours

Rentes pour enfant

Le droit à une rente pour enfant existe pour des enfants des bénéficiaires d'une rente de vieillesse

- a) jusqu'à ce que les enfants aient 18 ans révolus
- b) Après 18 ans révolus, au maximum jusqu'à 25 ans révolus si les enfants sont en formation

Indications pour des enfants ayant droit :

Nom	Prénom	Date de naissance

Documents nécessaires:

- Certificat de famille actuel avec date de naissance de tous les enfants ayant droit ► ne datant pas plus de 30 jours
- Attestation de formation actuelle pour tous les enfants dès 18 ans ► ne datant pas plus de 30 jours

Adresse de paiement

Nom de la banque et adresse exacte

IBAN/SWIFT

Signature/Confirmation

Lieu/Date

Signature de la personne assurée

▼ **Attention:** Seulement nécessaire en cas d'un versement en capital / versement en capital partiel! ▼

Signature authentifiée officiellement (La législation doit être faite sur ce formulaire, par exemple au verso)

Lieu/Date

Signature authentifiée officiellement du conjoint, du partenaire enregistré ou du bénéficiaire